

Compte-rendu de la réunion de l'instance de proximité

Du 1^{er} juillet 2019

Présents :

Pour la direction : Isabelle Staes directrice régionale, Marilynne Camacho responsable des ressources humaines, Karine Bellifa déléguée au numérique, Jacques Paté Délégué à l'Antenne et aux Programmes, Jérôme Dalet responsable IMG/HSE Provence-Alpes.

Pour les syndicats : Eliane Dos Santos, Valérie Smadja, Philippe Perrot, Rémy Dupont et Marc Civallero.

Point 1 : « comment faire plus avec moins »

En septembre les journaux du midi et du soir vont être rallongés de 15 minutes...sans moyen supplémentaire. Parallèlement les premiers salariés concernés par le plan de départs vont commencer à quitter l'entreprise et tous ne seront pas remplacés.

Les élus, inquiets de l'impact de cette situation sur la santé des salariés ont donc interpellé la direction sur « comment faire plus avec moins » ?

Pour la DRH, pas d'inquiétude à avoir « *en 2017 nous avons conclu avec certains syndicats un accord de 40 pages pour développer la Qualité de Vie au Travail, tout est prévu... ateliers sur les risques psychosociaux, droit à la déconnexion, respect au travail, lignes d'écoutes, conseillés en qualité de vie au travail formés....* » Nous a expliqué avec beaucoup de bonheur Maryline Camacho...nous voilà rassurés

Au sujet du remplacement des postes Isabelle Staes a rajouté « *il n'y a rien de systématique mais on pourra faire travailler des CDD...sur 2019 on conserve le potentiel...après on verra...de toute façon on ne fera pas les 15 minutes avec les mêmes pratiques* »

L'avenir nous dira si les élu(e)s ont eu raison de s'inquiéter...nous rappelons, une nouvelle fois, qu'en matière de sécurité et de santé au travail, la direction a une obligation de résultats.

Point 2 : Registre des dangers graves et imminents/ avis de naissance...c'est des jumeaux

Lors du dernier compte-rendu nous évoquions l'absence de ce registre dans notre entreprise, un registre qui est pourtant obligatoire au regard du code du travail.

Et bien aujourd'hui nous sommes en mesure de vous annoncer que ce registre qui n'existait pas vient de voir le jour : date de naissance : 1^{er} juillet 2019.

Ce registre est désormais à disposition à l'accueil prêt du gardien. Chaque salarié témoin d'un danger grave et imminent au sein de l'entreprise peut alerter la direction. Ce danger est inscrit sur le registre par la direction qui envoie une copie à l'inspection du travail. Bien sûr la direction doit tout mettre en œuvre pour solutionner le danger.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, sachez que ce registre a un « frère jumeau » ...dans la foulée la direction nous a annoncé, la mise en place d'un autre registre, lui aussi obligatoire : « Le registre droit d'alerte, santé publique et environnement ». Chaque salarié peut alerter la direction sur des problèmes d'environnement venant de l'extérieur qui pourraient impacter l'entreprise.

Pour que ces deux registres obligatoires soient enfin mis en place il aura fallu... « un certain temps »

Petit rappel :

Le fait de ne pas respecter les règles du Code du travail en santé et sécurité expose l'employeur à une amende fixée, depuis le 1er juillet 2016, à 10 000 euros. Cette sanction est portée à 30 000 euros d'amende et 1 an d'emprisonnement en cas de récidive (Code du travail, art. L. 4741-1). En outre, l'employeur peut voir sa responsabilité engagée au titre de la faute inexcusable si le risque qui n'a pas été consigné se matérialise et provoque un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Point 3 : Plan de départs :

D'ici le 31 décembre 2019, 4 journalistes et 2 PTA vont quitter l'entreprise dans le cadre du plan de départs.

Pour les personnes concernées, pour vous aider à monter votre dossier, sachez que l'Assistante Sociale est présente jusqu'au 31 août, chaque lundi et mardi. Après c'est Audiens qui prendra la suite. Chaque année Audiens se déplace quelques jours en région, vous pouvez connaître les dates et prendre rendez-vous auprès de Stéphanie Manucci.

Point 4 : CDD

Selon la DRH, non il n'y a pas de liste de CDD prioritaires à l'embauche.

Toutefois, elle tient à préciser que l'ensemble des CDD réguliers ont dû recevoir un courrier indiquant que leur candidature serait étudiée de façon prioritaire lorsqu'ils postuleront sur un emploi vacant.

Les CDD réguliers ne l'ayant pas reçu peuvent se rapprocher de la DRH du site pour qu'elle puisse remonter l'information au siège.

En ce qui concerne les offres d'emploi publiées le jeudi par l'intermédiaire du mailing, les CDD disposant d'une adresse FTV mais ne recevant pas ces offres d'emplois doivent se rapprocher de l'informatique afin que la liste soit mise à jour.

Toutefois, ces offres sont disponibles également sur « monkiosque » et affichées dans les couloirs du 1^{er} et 2^{eme} étages.

Point 5 : CDDU

La DRH n'a pas connaissance de l'accord de télédiffusion de 2015 mais va vérifier qu'il est bien applicable aux CDDU de France Télévisions

En attendant, les intermittents sont payés selon un autre barème qui permet de leur payer des heures incomplètes.

Elle s'est engagée à nous donner sa réponse au plus tard lors de la prochaine réunion des RP.

Point 6 : Les salariés peuvent-ils postuler pour participer au comité de lecture des documentaires ?

Dès le début de la conversation, la réponse est claire et nette : Non !

Et la porte est restée fermée ; cela prend déjà beaucoup de temps et les enjeux financiers sont conséquents.

Ce comité de lecture est constitué de quelques personnes triées, à savoir : l'Administrateur d'antenne, la Déléguée au numérique, le Délégué à l'antenne et aux programmes, la Déléguée à la communication et la Directrice Régionale.

Mais que tout le monde se rassure, ce comité est sensible à la diversité des thématiques de société et au fait de donner de la visibilité à la Région.

En fin de conversation, la porte semblait s'entrouvrir pour envisager d'accueillir une personne supplémentaire : le Rédacteur en chef du BRI, mais « nous allons y réfléchir » a conclu la directrice.

Point 7 : Et vous, vous lisez quoi ?

Sur la question des abonnements de presse de la rédaction : l'objectif de la direction est de baisser les coûts de 10 000 euros par an. Ils sont actuellement à 37 000 euros.

Solutions proposées par les élus : abandonner les abonnements des journaux les moins lus ET favoriser les abonnements internet, plutôt que les abonnements papiers.

Point 8 : Fabrique / quels effectifs à Marseille et à Vendargues

Laurence Grandremy, la directrice déléguée du centre d'exploitation sud, est excusée mais la DRH souhaiterait, quoi qu'il en soit, que des représentants de la Fabrique soient présents lors de la prochaine réunion des RP pour permettre un échange avec elle et les élus de Vendargues.

En attendant, elle a communiqué ces chiffres : il y a 30 salariés à Marseille et 37 à Vendargues qui lui sont hiérarchiquement rattachés (centre Sud). Cela ne correspond donc pas forcément au nombre de collaborateurs physiquement présents dans les emprises de France 3 Provence Alpes puisque certains travaillent à Marseille mais sont rattachés à d'autres directions (au siège).

Quant aux nombre d'accidents du travail des salariés de la Fabrique, ils seront envoyés, à part, aux élus de la Fabrique.

Point 9 : problèmes d'allergies dans certains bureaux

Il a été convenu avec les Moyens généraux que nous profiterons d'une analyse de l'air « classique » pour y intégrer les recherches d'allergènes qui pourraient être les causes de ces irritations ponctuelles ressenties dans les locaux.

Ces analyses devraient commencer dès juillet.

D'autre part, la Médecine du travail a été contactée afin d'affiner les recherches et de préconiser des conduites à tenir.

Point 10 : le 7h/21h30 : pas pour nous

Envisagé par plusieurs rédactions, la planification des journalistes qui collaborent sur le net devaient être modifiés en : 7h/16h et 12 h30/21h30. Pas de changements chez nous en septembre. On reste dans ce qui existe actuellement : 7h/16h et 11h/20h.

Sachez également que les assistantes peuvent faire des formations internet, officiellement « le site n'est pas réservé aux journalistes ». Elles pourront faire des papiers de communication, d'auto-promo et animer les réseaux sociaux.

Point 11 : Absence de la scripte pour la préparation d'une émission spéciale

A cela, la réponse du Chef de centre technique, ne s'est pas fait attendre :

« La scripte a été invitée à la réunion éditoriale !

La scripte était déjà planifiée sur 39 heures !

La scripte ne pouvait pas être planifiée le samedi pour des raisons personnelles ! »

Bref, il y avait un réel problème d'amplitude horaire sur le poste de la scripte.

Mais est-ce que cela excuse le manque d'anticipation de la planification au point que les personnels travaillant sur cette émission s'émeuvent de cette carence ?

Le Chef de centre confond anticipation et réactivité curative. Toutes les solutions trouvées l'ont été consécutivement à des alertes soulevant les problématiques « scriptes » et « technicien vidéo ».

Effectivement, nous pointions uniquement la problématique « scripte » sur une émission en direct, en extérieur, avec des moyens « particuliers » mais aucune anticipation n'a non plus été effectuée sur le poste de « technicien vidéo ». L'adjoint au Chef de centre a du faire « office de ».

Quoiqu'il en soit, la Direction ne voit aucun problème ; l'émission a été une quasi réussite.

Et donc, concernant l'idée de pouvoir palier certaines absences de coordination par la présence d'un chef d'édition par exemple, c'est non non et non. Pas de chef d'édition sur une émission en extérieur !

En revanche le Chef de centre nous a rappelé que techniquement tout été cadré. Et effectivement, techniquement tout a très bien fonctionné...

... en oubliant peut-être que nous sommes faits de chair et d'os et que les machines ne fonctionnent pas seules. Non, quand nous signalons que cela fait 5 ans que nous n'avons pas travaillé dans une certaine configuration, il faut un temps d'adaptation, de préparation, si petit soit-il.

Alors, ambitions économiques ? Absence d'anticipation de planification ? Excès de zèle ? Manque de coordination ?

Nous ne se sommes pas à l'abri d'autres situations similaires.

Point 12 : combien de monteurs par jour à la rentrée ?

Selon le chef de centre, il y a bien au moins quatre monteurs planifiés tous les jours pour le JT.

Le quatrième est celui qui monte les séries. Celles-ci sont bien diffusées dans le JT, dont il s'agit bien d'un monteur à prendre sur le potentiel du JT. CQFD.

Les élus insistent sur le fait qu'il y a déjà un sentiment de manque d'effectifs dans ce métier et qu'il leur semble difficile, voire impossible, avec le potentiel actuel, de fabriquer 15 minutes supplémentaires d'actu à la rentrée. De nombreux collaborateurs, s'ils ne sont pas à (encore) bout physiquement le sont déjà psychologiquement. Leur santé et la qualité de vie au travail s'en ressentent.

Les sujets ou éléments sont de plus en plus montés à la va-vite, sans le temps nécessaire pour rechercher un effet, une illustration sonore, etc. qui auraient valorisé le(s) reportage(s), permis de

rectifier une erreur de prise de son ou d'image au tournage. Sans parler des éléments de plus en plus nombreux envoyés à la dernière minute par les Aviwest pour répondre aux nouvelles demandes éditoriales.

Pour la rentrée, « le dimensionnement des moyens » n'est toujours pas arrêté car le projet éditorial n'est pas, lui non plus, finalisé.

S'il est décidé d'affecter des moyens supplémentaires au montage (ce qui n'est donc pas acquis) ce sera par redéploiement de moyens qui disparaîtront dans d'autres métiers / secteurs.

Car la Directrice Régionale rappelle que la règle est que tout doit se faire à moyens constants pour la rentrée et que cette règle est la même dans tout le réseau.

Pour elle, il s'agit aussi de réfléchir à la façon de tourner (les fameuses nouvelles écritures), de rédiger, de monter, pour fabriquer tous les éléments nécessaires au journal à la rentrée de septembre. Si nécessaire, des ajustements seront possibles jusqu'en décembre.

Point 13 : Grille de rentrée

Pour ce point mis à l'ordre du jour par la direction, Jacques Paté est présent pour évoquer les projets pour la rentrée coté programmes.

Les idées ne semblent pas manquer mais les moyens, eux, sont aux abonnés absents selon les élus. Par exemple pour la fabrication de l'émission du matin Ensemble C'est Mieux (ECM) qui sera la « principale nouveauté » de la rentrée : en effet, il faudra fabriquer cinq émissions « fraîches » par semaine (durée 45 minutes au lieu de 50) à partir de septembre (au lieu de quatre + un best-off cette année)... à moyens constant !

Deux émissions seront enregistrées le jeudi (une le matin + une l'après-midi ou deux l'après-midi ??), ceci avec « exactement » les mêmes équipes techniques et éditoriales qui ont donné « toute satisfaction ».

L'objectif de 5% d'audience est atteint et même largement dépassé au cours de la dernière semaine de juin.

Pendant une semaine, ECM sera tourné- en collaboration avec France Bleu - en direct de la foire de Marseille (cinq émissions).

ECM sortira également à nouveau en extérieur pour cinq émissions, non plus sur la côte d'Azur mais « plutôt à la campagne » avant décembre.

Et d'autres projets « fourmillent », ce dont on ne pourrait que se réjouir s'ils étaient accompagnés des moyens techniques et humains nécessaires à leur réalisation.

Ils concernent en particulier DEP (Dimanche En Politique) dont il y aura un numéro spécial en novembre à l'occasion de l'anniversaire de l'effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne et un autre sur l'industrie du cinéma dans la région (à l'occasion de la foire de Marseille, dont c'est le thème cette année).

La nouvelle formule d'EDR (Enquête De Région) chapeautée par Olivier Théron et Hugues Nicolas, testée en juin, donne toute satisfaction à la direction. Mais est-ce dû au nouveau pilotage ou à la thématique choisie (le mal logement à Marseille) qui a permis de faire d'excellentes audiences, largement au-dessus de la moyenne du réseau ? Quoi qu'il en soit, cette nouvelle formule et organisation sont reconduites pour la rentrée.

D'une manière générale, les thématiques des magazines mais aussi des documentaires seront tournés en priorité sur des sujets de société, d'environnement et « valorisés » et « déclinés » dans les JT. C'est une façon comme une autre de les remplir à moindre frais.

La case régionale du lundi soir sera avancée suite à la disparition du Soir 3. Maigre consolation car le-tout-image d'actu régionale disparaît lui aussi.

Egalement reconduit.e.s :

- Méditerranéo (avec la Corse) qui atteint des audiences largement au-dessus de la moyenne nationale
- Le Marseille / Cassis (équipes équivalentes aux années précédentes mais sans doute avec de « nouveaux moyens techniques") ;
- Vaqui, en dépit d'audiences toujours « décevantes » en PACA. L'équipe va être priée d'alimenter le numérique pour mieux exposer ses productions. Le « Réseau » consacrera une journée sur la thématique des langues régionales à la rentrée (avec la Bretagne, la Corse, l'Alsace, etc.) ;
- Chroniques Méditerranéennes qui réunissent 44.000 téléspectateurs le dimanche midi. Au-dessus de la moyenne nationale ;
- L'Agenda Culturel. La formule avec présentateur lancée cet été, et diffusée après le JT serait également poursuivie à la rentrée (peut-être seulement le week-end).

PAE prévues :

- Gastronomie, en partenariat avec AURA et BFC le 22 septembre
- Congrès mondial de la nature (à Marseille en 2020)
- Carnaval de Nice, avec probabilité d'une diffusion sur le linéaire (mais si ! il y a donc encore des téléspectateurs au bout des émetteurs). Ce serait le dimanche après-midi sur un créneau de 52 minutes, entre "Dimanche en France" et « Stade 3 ». Selon le Délégué à l'Antenne et aux Programmes, celui-ci serait beaucoup plus facilement ouvert aux prises d'antenne régionales car moins stratégique que le créneau de « Zorro » du samedi / dimanche soir.
- hommage à Jean Giono (en partenariat avec l'éditeur Gallimard) à l'occasion de la sortie d'une BD et des journées de Manosque

Parmi les documentaires tournés ou en préparation :

- Les femmes « gilets jaunes »
- Jean-Claude Gaudin fait partie d'une série sur les « barons de la politique » en régions

- « Les envahisseurs » : sur les nouvelles espèces qui profitent du réchauffement climatique pour envahir la méditerranée (en partenariat avec la Corse)
- Nouvelle exo planète découverte par un chercheur suisse à St-Michel-I 'Observatoire (avec la TSR)
- Congrès mondial de la nature (à Marseille en 2020)

Point 14 : DUER et PAPRI Pact ...explications

Les documents obligatoires relatifs à la protection de la santé des salariés ont été mis à jour dans les temps, comme chaque année avec vos élus et des « experts » métier par métier, sous la houlette et avec l'aide précieuse de Jérôme Dalet responsable IMG. Vos élus vont planifier avec lui une visite de toutes les entreprises de France 3 Provence-Alpes pour la rentrée.

Ces deux documents sont le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) qui a lui-même permis d'établir le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)

Malheureusement certains risques « non quantifiables », comme les risques psycho-sociaux n'ont pas été retenus par la direction pour figurer parmi ses priorités d'action dans le PAPRI Pact.

Ceci pourtant alors que le risque de voir le nombre de salariés concernés par ce risque est en augmentation (parmi d'autres), selon les évaluations faites par vos élus.

Dans les anciennes instances, les élus du CHSCT partenaires de l'élaboration et destinataires de ces documents pouvaient émettre un avis et voter. Ce n'est plus le cas.

Vos élus ne peuvent donc que regretter ici que la direction ait choisi de faire figurer au PAPRI Pact une sélection des dix à douze actions qui lui paraissent les plus facilement réalisables.

Le choix de la facilité sur votre santé. C'est le cas de le dire.

Prochaine réunion le lundi 26 août, vous-pouvez nous faire parvenir vos questions avant le 19 août

(Sandrine Bort, Valérie Smadja, Eliane Dos Santos, Philippe Perrot, Sébastien Lebailly, Rémy Dupont et Marc Civallero)

